



Association

IFSI Saint Jacques



CATALOGUE DES FORMATIONS CONTINUES 2022/2023

L'IFSI Saint Jacques est accessible aux personnes en situation de
handicap



Édito

L'IFSI Saint Jacques est géré par une association, l'association IFSI Saint Jacques, régie par la loi de 1901, à but non lucratif, créée en 1936 (JO du 10 avril 1936).

À sa création en 1936 :

L'association proposait 2 formations :

Une formation d'assistantes sociales.

Une formation d'infirmières hospitalières.

À partir de 1950 :

Ouverture d'une école de jardinières d'enfants.

Depuis 1987 :

L'IFSI est implanté au cœur de la cité afin de favoriser l'accès pour tous à la formation.

Au 1^{er} janvier 1989 :

Les formations assistants sociaux et éducateurs de jeunes enfants ont été rattachés à l'institut régional du travail social (IRTS).

Aujourd'hui les formations identifiées sont

Filière infirmière quota de 120 étudiants

Filière aide-soignante capacité d'accueil : 120 élèves

Filière préparatoire et continue

LA FORMATION CONTINUE

Se former tout au long de la vie est une obligation nationale inscrite dans l'article L6311-1 du Code du travail.

Elle permet à chacun d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences dans l'objectif de favoriser l'évolution professionnelle.

C'est un dispositif qui permet de sécuriser ou d'optimiser les parcours professionnels, il s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux jeunes, aux adultes.

Le financement de la formation continue dépend du statut de la personne. Les demandeurs d'emploi disposent de formations financées par la Région, l'État, le Pôle Emploi, les Conseils Généraux et les municipalités. Les salariés se forment dans le cadre du plan de formation de leur entreprise ; ils disposent également du Compte personnel de formation (CPF), du projet de transition professionnelle (PTP), du congé de bilan de compétence (CBC) et du congé validation des acquis de l'expérience (CVAE).

Sommaire

I.	ASPIRATIONS ENDOTRACHEALES	P4
II.	ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AIDES-SOIGNANTES ET ACCOMPAGNEMENT AU TUTORAT	P5
III.	PRÉVENTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES ASSOCIÉS AUX SOINS EN LIEN AVEC LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE	P6
IV.	FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CANDIDATS ARTICLE 9	P7

Aspirations endo-trachéales

En référence à :

- L'arrêté du 27 mai 1999 relatif à la formation des personnes habilitées à effectuer des aspirations endo-trachéales
- Décret n° 2015-495 du 29 avril 2015 relatif à l'habilitation des aides à domicile à pratiquer les aspirations endo-trachéales et modifiant le code de l'action sociale et des familles et le code du travail

Objectifs : à l'issue de la formation, le candidat est capable de réaliser des aspirations endo-trachéales en respectant les règles d'hygiène et de sécurité sur des personnes trachéotomisées depuis plus de 3 mois.

Dates 2022/2023 :

Novembre 2022 : 2-4-7-8-9

Février 2023 : 1-3-6-7-8

Juin 2023 : 7-9-12-13-14

Possibilité d'organiser d'autres sessions en fonction des demandes.

Programme :

- 1 - Introduction de la formation
- 2 - Hygiène hospitalière et tri des déchets, entretien du matériel. Sous forme d'exercices en situation simulée.
- 3 - Travaux pratiques en situation simulée des aspirations endo-trachéales.
- 4 - Mise en situation professionnelle
- 5 - Conclusion de la formation

Durée : 35 heures réparties en 2 jours d'apprentissage théorique et 3 jours d'apprentissage pratique.

Public concerné : Toute personne ayant le projet d'effectuer des aspirations endo-trachéales sur des patients trachéotomisés.

Nombre de participant-e : 6-10.

Tarif : 750 euros par participant-e.

Taux de réussite pour l'année 2021 : 100%

Taux de réussite pour l'année 2022 : 100%

Actualisation des compétences des aides-soignant-es et accompagnement au tutorat

En référence à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Objectifs : à l'issue de la formation, le candidat est capable :

1. De réaliser les nouvelles activités répertoriées dans le référentiel de formation relatif à l'arrêté du 10 juin 2021 en toute sécurité
2. D'accompagner et de former ses pairs

Dates 2023 : Mai 2023 : 24-29 - Juin 2023 : 05

Possibilité d'organiser d'autres sessions en fonction des demandes.

Programme :

- 1 Accueil des participants, identification des prérequis
- 2 Mobilisation/Acquisition de connaissances en lien avec les nouvelles activités de l'aide-soignant-e
 - 2.1 Système cardio-vasculaire : mesure de la saturation oxygène, réalisation d'aspirations endotrachéales, changement de lunettes à oxygène, surveillance des personnes sous moniteur à prise de paramètres directs et automatiques, pose et changement de masque pour l'aide à la respiration
 - 2.2 Système endocrinien : recueil de glycémie par captation capillaire, calcul de l'IMC
 - 2.3 Système urinaire : lectures instantanées de données biologiques urinaires, recueil aseptique d'urine hors sondage
 - 2.4 Système digestif : renouvellement de poche et de support de colostomie cicatrisée, pose de suppositoire
 - 2.5 Ophtalmologie : lavage oculaire et instillation de collyre
 - 2.6 Dermatologie : application de crème ou pommade
3. Ateliers pratiques des nouvelles activités de l'aide-soignante
4. Formation au tutorat et à l'accompagnement éducatif
5. Bilan de la formation

Durée : 21 heures.

Public concerné : Titulaire du diplôme d'État aide-soignant antérieur à l'année 2020. Aides-soignant-es tuteurs-trices de stage en établissement de santé.

Nombre de participant-e : 8-12.

Tarif : 550 euros par participant-e.

Taux de réussite pour l'année 2022 : 1re session de formation 2023.



Association

IFSI Saint Jacques



Prévention des évènements indésirables graves associés aux soins en lien avec la prise en charge médicamenteuse

Objectifs : à l'issue de la formation, le candidat est capable :

1. D'identifier le circuit du médicament dans son environnement de travail.
2. De maîtriser la lecture d'une prescription médicamenteuse.
3. De repérer les risques liés à l'administration médicamenteuse sous toutes ses formes.
4. De maîtriser le calcul de dose.
5. De maîtriser les dispositifs médicaux liés à l'administration de médicaments.
6. De maîtriser la règle des 5 B.
7. D'identifier les mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas d'évènement indésirable grave.
8. De repérer les modalités de déclaration d'un EIG.

Dates 2022/2023 :

Octobre 2022 : 12-13

Mars 2023 : 13-14

Juin 2023 : 07-08

Octobre 2023 : 30-31

Possibilité d'organiser d'autres sessions en fonction des demandes.

Programme :

- 1 – Introduction de la formation
- 3 - Rappels des éléments de base en pharmacologie
- 4 - Les EIAS, les EIGS et les EPR.
- 5 – Exercices de calcul de dose en situation simulée.
- 6 – Utilisation de dispositifs médicaux en situation simulée
- 7 – Rappels sur la prise en charge des urgences vitales en situation simulée
- 8 – Conclusion de la formation

Durée : 14 heures.

Public concerné : Titulaire du diplôme d'État aide-soignant antérieur à l'année 2020.

Nombre de participant-e : 8-15.

Tarif : 300 euros par participant-e.

Taux de réussite pour l'année 2021 : 100%.



Association

IFSI Saint Jacques



Formation en soins infirmiers candidats article 9

Objectifs : à l'issue de la formation, le candidat est capable d'être présenté au jury du diplôme d'état infirmier.

Dates 2022/2023 : de septembre 2022 à juillet 2023 (formation en discontinue, dates non encore déterminées).

Conditions d'obtention du diplôme d'état infirmier :

1. Réaliser et valider les unités d'enseignement 3.1S1 et 3.1S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière ».
2. Réaliser 2 stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 15 semaines, permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier.
3. Réaliser et valider un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession infirmière.

Durée : 639 heures.

Public concerné : Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires d'une formation approfondie en sciences médicales.

Tarif 2.500 euros par participant-e.

Taux de réussite pour l'année 2021 : en cours



IFSI Saint Jacques
10 Avenue Alexandre Ansaldi
13014 Marseille
04 91 02 39 22

Site internet : www.ifsI-saint-jacques.com
Nous contacter : accueil@ifsI-saint-jacques.fr

SIRET: 78288382100053 - N° activité: 9313050281313

Accès bus : N°53